



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

prestations en espèces et en nature

Question écrite n° 8147

Texte de la question

Mme Chantal Robin-Rodrigo appelle l'attention de M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées sur le traitement de la polyarthrite. Cette terrible maladie rhumatismale touche des milliers de Français. Or un traitement efficace existe mais son prix par patient traité à l'année est jugé prohibitif par l'assurance maladie (9 600 euros par an). Seules six mille personnes atteintes bénéficient actuellement de ce protocole thérapeutique. Restent encore plus de vingt-cinq mille qui attendent une telle prise en charge. Mais cette dernière tarde grandement à venir. Elle lui demande donc de lui indiquer les intentions du Gouvernement sur ce dossier.

Texte de la réponse

La polyarthrite chronique fait l'objet d'une attention particulière de la part du ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées, car elle constitue le plus fréquent et le plus sévère des rhumatismes inflammatoires chroniques. On estime que les formes sévères de cette maladie représentent 10 % à 20 % des cas. Les anti-TNF, pour les patients dont la maladie résiste à tous les autres traitements habituels, apportent une amélioration spectaculaire de leur état, malgré des effets indésirables parfois importants. Leurs coûts, particulièrement élevés (9 000 euros par an et par patient), ont toutefois eu pour effet de contraindre leur accès à l'hôpital. Conscient de cela, le ministre a accentué en 2003 l'effort déjà engagé pour financer la montée en charge de ces nouveaux produits à l'hôpital, en y consacrant une enveloppe de 200 millions d'euros supplémentaires. Au-delà de l'effort effectué par l'hôpital, la commercialisation de nouvelles molécules en ville (Enbrel et Humira) est venue renforcer les possibilités d'accès à ces traitements innovants et permettre à un plus grand nombre de patients d'en bénéficier. Pour l'avenir, la loi de financement de la sécurité sociale vient de mettre en place un nouveau système de financement des molécules onéreuses qui garantit aux patients un meilleur accès au traitement dont ils ont besoin. L'arrivée de spécialités disponibles en ville et la modification des modalités de financement des médicaments onéreux à l'hôpital devraient ainsi apporter une réponse définitive aux difficultés d'accès de certains patients aux traitements par les anti-TNF.

Données clés

Auteur : [Mme Chantal Robin-Rodrigo](#)

Circonscription : Hautes-Pyrénées (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8147

Rubrique : Assurance maladie maternité : prestations

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 décembre 2002, page 4775

Réponse publiée le : 10 février 2004, page 1088